



## Merci d'apporter pour la constitution de votre dossier:

- ④ La carte d'identité des 2 conjoints
- ④ (si possible : extrait d'acte de naissance et/ou livret de famille)
- ④ L'entente préalable valable pour un maximum de 6 tentatives
- ④ L'ordonnance
- ④ L'indication de l'IAC (qui sera déterminée lors de l'entretien avec le biologiste référent)
- ④ Les résultats des tests relatifs à la sécurité sanitaire datant de moins de 3 mois :
  - sérologie VIH : VIH1/VIH2
  - sérologie hépatite B (VHB) : Ag HBs, Ac anti-HBc et Ac anti-HBs
  - sérologie hépatite C (VHC)
  - sérologie syphilis
- ④ Les résultats du statut immunologique de la patiente pour les sérologies suivantes :
  - sérologie rubéole
  - sérologie toxoplasmose
- ④ Les résultats d'un spermogramme datant de moins de 6 mois à partir de la 1<sup>ère</sup> tentative d'IAC.
- ④ Les résultats d'un test de migration-survie des spermatozoïdes datant de 6 mois à partir de la première tentative d'IAC, permettant la sélection d'au moins 1.000.000 spermatozoïdes mobiles progressif.
- ④ Les résultats d'une spermoculture datant de moins de 6 mois.
- ④ Le double d'un compte rendu des résultats de chaque optimisation (si non effectué au laboratoire)
- ④ Le consentement écrit du couple préalable à la mise en œuvre de l'IAC et renouvelé à chaque tentative (à remplir et à signer le jour du recueil) **PRE ENR 012** (*Consentement en vue d'une insémination intraconjugale*)

**Ne pas hésiter à contacter le laboratoire en cas de problèmes**

### Centre Biologique Nord Artois

Site d'Hénin-Beaumont

89, place Wagon B.P. 139

62253 HENIN BEAUMONT

☎ : 03.21.69.80.00

Fax : 03.21.69.80.50

PRE ENR 011 V11